



Motion - 22_MOT_40 - Sébastien Cala et consorts - Pour faire face à l'inflation, réajustons les charges locatives des prestations complémentaires familles (PC Familles) !

Texte déposé :

Depuis plusieurs mois, les coûts de l'énergie et l'inflation font l'actualité des médias et inquiète la population, particulièrement la classe moyenne et les plus précarisés.

Alors que la hausse des primes d'assurance maladie n'est pas encore annoncée, l'inflation atteint déjà 3.5% selon l'Office fédéral de la statistique[1]. Cette hausse du coût de la vie et notamment la hausse des coûts de l'énergie est difficilement absorbable pour une grande partie de la population, notamment celles et ceux qui bénéficient des prestations complémentaires telles que les PC Familles.

Pour rappel, « Les prestations complémentaires cantonales pour familles (PC Familles) s'adressent aux familles avec enfants de moins de 16 ans qui travaillent et qui n'arrivent pas à couvrir les besoins essentiels de leur ménage »[2]. Ce dispositif a fait ses preuves puisqu'entre 2015 et 2019, plus d'un tiers des bénéficiaires a quitté le dispositif[3].

La situation actuelle, avec une hausse massive des prix à la consommation ne peut que se faire sentir de manière importante pour les familles qui peinent déjà, malgré les aides, à boucler les fins de mois. Il apparaît dès lors essentiel de revoir les paramètres des PC Familles afin d'augmenter le montant perçu par les bénéficiaires au titre des charges locatives et ainsi poursuivre les objectifs du dispositif.

Pour ce faire, le Conseil d'Etat peut modifier l'article 10, al. b de la LPCFam. Cet alinéa concerne la prise en considération du loyer et des charges locatives dans les dépenses reconnues aux bénéficiaires.

Actuellement, la reconnaissance des charges locatives est plafonnée à 10% maximum des charges réelles. Le loyer, quant à lui, est pris en charge selon le loyer effectif, dans la limite du loyer maximal admis. Ce modèle ne permet pas d'absorber la hausse importante des coûts de l'énergie qui va largement amputer le budget des ménages concernés.

Par ailleurs, le rapport d'évaluation chargé d'analyser le dispositif des PC Familles entre 2015 et 2019 relève que la charge du logement est un élément central de la précarité des familles qui sont largement dépendantes de la valeur du marché[4].

Il apparaît donc nécessaire d'augmenter la part des charges locatives reconnues, ce qui entraînera une hausse modérée des aides allouées par l'état et permettra de fait aux familles concernées d'avoir une stabilité financière, élément prépondérant pour qu'elles puissent sortir du dispositif à termes. Au vu de l'évolution attendue des prix de l'énergie dans les prochaines années, une modification de la loi est justifiée.

C'est pourquoi les soussignés et soussignées ont dès lors l'honneur de demander au Conseil d'Etat de modifier la LPCFam dans le but d'augmenter la part de charges reconnues jusqu'à 25%.

[1] Communiqué mensuel de l'Office fédéral de la statistique : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/prix/indice-prix-consommation.agendadetail.2022-0291.html> (Consulté le 4 septembre 2022).

[2] Site officiel de l'Etat de Vaud : <https://www.vd.ch/themes/aides-financieres-et-soutien-social/aides-financieres-et-comment-les-demander/pc-familles/> (Consulté le 4 septembre 2022).

[3] POINTET Abram, OSTROWSKI Gaspard & SCHERLY Lucien, « Rapport d'évaluation. Evaluation du dispositif des prestations complémentaires pour familles (PC Familles) du Canton de Vaud pour la période 2015-2019 », février 2022, p. 4.

[4] POINTET Abram, OSTROWSKI Gaspard & SCHERLY Lucien, op. cit., p. 23.

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Alexandre Démétriadès (SOC)
2. Aude Billard (SOC)
3. Carine Carvalho (SOC)
4. Cédric Roten (SOC)
5. Cendrine Cachemaille (SOC)
6. Claire Attinger Doepper (SOC)
7. Elodie Lopez (EP)
8. Felix Stürner (VER)
9. Géraldine Dubuis (VER)
10. Graziella Schaller (V'L)
11. Isabelle Freymond (SOC)
12. Jean Tschopp (SOC)
13. Jean-Louis Radice (V'L)
14. Joëlle Minacci (EP)
15. Julien Eggenberger (SOC)
16. Laurent Balsiger (SOC)
17. Marc Vuilleumier (EP)
18. Martine Gerber (VER)
19. Monique Ryf (SOC)
20. Muriel Thalmann (SOC)
21. Oriane Sarrasin (SOC)
22. Patricia Spack Isenrich (SOC)
23. Rebecca Joly (VER)
24. Romain Pilloud (SOC)
25. Sandra Glardon (SOC)

26. Sébastien Pedroli (SOC)
27. Sonya Butera (SOC)
28. Stéphane Montangero (SOC)
29. Sylvie Pittet Blanchette (SOC)
30. Thanh-My Tran-Nhu (SOC)
31. Théophile Schenker (VER)
32. Valérie Induni (SOC)
33. Valérie Zonca (VER)
34. Vincent Jaques (SOC)
35. Yannick Maury (VER)
36. Yves Paccaud (SOC)